

25 - Acquisition et renouvellement de véhicules et matériels divers - Programme 2014 et demande de subventions - Cession de matériels réformés

Mme l'Adjointe THIEBAUT, Rapporteur :

I - Acquisition de matériels et véhicules

Le programme d'acquisition et de renouvellement de véhicules et matériels proposé pour l'ensemble des services est le suivant :

A. Budget principal

Comptes 21.020.2158.00511, 21.020.2182.00511 et 21.020.2188.00511, CS 32000

Les dépenses totales prévues au BP 2014 sont de 987 428 € et se répartissent comme suit :

1. Renouvellement de véhicules

Type	Nombre véhicules	Estimation
Vélos et Scooters	14	38,000 K€
Véhicules légers de moins de 3,5 tonnes	37	668,200 K€
Véhicules et engins spécifiques	2	130,928 K€
Sous-total :		837,128 K€

2. Renouvellement et acquisition de matériels et outillages

Secteur Espaces Verts	35,000 K€
Secteur Voirie	35,000 K€
Autres secteurs d'activité	30,000 K€
Sous-total :	100,000 K€

3. Grosses réparations et renouvellement de gros outillage **50,300 K€**

Total tranche annuelle : **987,428 K€**

B. Budgets annexes

Les dépenses totales prévues aux BA 2014 sont de 126 000 € et se répartissent comme suit :

I. Service de l'eau

Compte 21.2182.00E512 code service 36100

- 3 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	77,000 K€
- petits matériels d'entretien	3,000 K€

Total **80,000 K€**

II. Service de l'assainissement

Compte 21.2182.00A513 code service 36200

- 1 véhicule utilitaire de moins de 3,5 tonnes	10,000 K€
- Petits matériels d'entretien	3,000 K€
Total	13,000 K€

III. Service des Forêts

Compte 21.2182.00F514 code service 34000

- 2 véhicules utilitaires de moins de 3,5 tonnes	30,000 K€
- Divers matériels forestiers	3,000 K€
Total	33,000 K€

Total budgets annexes : 126,000 K€

Dans le cadre de ce programme, l'acquisition de matériels est susceptible de bénéficier de subventions de la part de partenaires tels que l'ADEME, la Région de Franche-Comté ou l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse, la Ville s'engageant à prendre en charge les financements non acquis.

II - Cession de véhicules et matériels

La Ville organisera, avec un commissaire-priseur, une vente aux enchères destinée à céder des véhicules et matériels réformés ou dont elle n'a plus l'utilité (véhicules et engins ainsi que divers matériels provenant de l'ensemble des services).

D'autre part, pour soutenir leur action, la Ville pourra céder à des associations œuvrant pour l'insertion dans l'emploi des véhicules réformés et amortis de faible valeur vénale.

Enfin, un véhicule léger réformé et amorti de faible valeur vénale pourra être mis à disposition du Comité des Fêtes pour réalisation de chars pour le Carnaval.

Les recettes des ventes de matériels réformés seront inscrites au budget par décision modificative.

Propositions

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le programme d'acquisition de véhicules et matériels proposés ci-dessus,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés à intervenir dans la limite des crédits alloués,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions auprès de l'ADEME, de la Région de Franche-Comté ou de tout autre partenaire potentiel pour l'acquisition de ces véhicules ou matériels,
- autoriser M. le Maire à solliciter les subventions de l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée-Corse conformément au programme d'intervention pour l'acquisition de balayeuses et de matériels spécifiques,
- autoriser M. le Maire à organiser avec un commissaire-priseur une vente aux enchères des matériels et véhicules réformés ou dont la Ville n'a plus d'utilité,
- autoriser l'encaissement du montant de ces ventes.

«M. Michel OMOURI : Vous avez renouvelé 37 véhicules du parc, tant véhicules citadins qu'utilitaires pour une valeur je crois de 668 000 € HT. Je tiens à dire ici, et je remercie Mme THIEBAUT et les services d'avoir donné ce complément d'informations parce que 18 véhicules seront prochainement commandés je crois, pour une valeur de 316 000 €. Ne pensez-vous pas que ce montant est excessif ? Premièrement je note que sur les 18 véhicules, 14 seront de marque Fiat. Bonjour le «made in France» cher à M. MONTEBOURG ! Je sais que vous allez me répondre comme d'habitude que ce sont les marchés publics, que c'est comme ça, que ce n'est pas de votre faute, ouverture à la concurrence...

M. LE MAIRE : Je vais vous répondre la vérité.

M. Michel OMOURI : Maintenant on va venir sur quelque chose sur laquelle je ne suis peut-être pas d'accord avec vous. Pourquoi ? Parce que vous connaissez la centrale d'achats UGAP. Qu'est-ce que l'UGAP ? C'est une structure d'utilité publique gérée directement par le Ministre des Finances. Grâce à cette structure on évite les marchés publics. Vous voyez la complexité d'un marché public, on y passe des heures et des heures ; avec l'UGAP on passe directement un bon de commandes. Maintenant, si on regarde d'un peu plus près, on va prendre ce qu'UGAP est capable d'offrir. Je tiens à dire que l'on gagne du temps, de l'argent même parce que si je prends sur vos 18 véhicules, je vous le dis, je suis généreux, on gagne 70 000 €. Cerise sur le gâteau, on peut en plus grâce à cela rouler avec des véhicules de marque française Monsieur le Maire, parce que je suis convaincu que si demain matin M. MONTEBOURG vient se promener à l'Hôtel de Ville, vous allez être le premier à nous dire d'évacuer toutes les Fiat pour éviter que le Ministre ne se fâche avec vous !

M. LE MAIRE : Ce qui est assez fantastique c'est que M. OMOURI ne croit même pas à ce qu'il dit. Mais bravo pour l'effet, c'est bien ! Continuez, continuez ! Sur le fait d'avoir un patriotisme économique, Catherine THIEBAUT va me répondre «je suis d'accord avec cela. Simplement il y a des marchés, on doit respecter la loi des marchés» et je peux vous dire que ce qui est fait ici l'est pour que nous ayons les meilleurs prix possibles. Il y a des discussions très longues et ardues qui sont menées par nos services. Monsieur OMOURI, envoyez à Mme THIEBAUT la liste des 70 000 € d'économies que vous, très fin connaisseur des marchés automobiles, feriez et on regardera par rapport à ce qu'on les a payés. Je connais assez bien nos services pour savoir qu'ils n'ont pas l'habitude de faire des cadeaux et ils travaillent d'une façon très très précise.

Mme Catherine THIEBAUT : Peut-être que M. OMOURI parle de choses qui ne sont pas comparables parce qu'en fait il pense peut-être que les véhicules sont des véhicules particuliers comme quand on va acheter une voiture chez son concessionnaire sauf que nous, nous travaillons dans un accord cadre dans les marchés publics. On consulte tous les fournisseurs que nous avons retenus pour les mettre en concurrence et chaque fois en fait il y a des équipements particuliers dont je ne peux pas vous donner le détail ici, mais comme ce sont des véhicules qui servent à nos employés municipaux, on va mettre un bas de caisse renforcé, on va mettre un tas de choses pour raccrocher d'autres choses, donc on ne peut pas comparer un véhicule particulier simple avec nos achats. En ce qui concerne l'UGAP, on ne passe pas forcément par eux puisqu'on n'a pas besoin de véhicules standard.

M. LE MAIRE : Envoyez votre liste, véhicule par véhicule, vous avez dit que vous l'aviez, je ne mets jamais votre parole en doute, vous avez une liste véhicule par véhicule, envoyez-nous là !

Mme Catherine THIEBAUT : On vous fournit la nôtre, donnez-nous la vôtre.

M. LE MAIRE : Voilà. Quand vous achetez un véhicule et que vous mettez ne serait-ce qu'un attelage pour mettre une remorque, c'est 600, 700 ou 800 € en plus et il y a beaucoup de choses comme l'équipement intérieur. Donc Monsieur OMOURI vous avez fait une proposition. Je vous remercie d'envoyer votre liste précise et détaillée et nous comparerons. Mme THIEBAUT attend votre liste, prenez 8 jours si vous voulez pour l'envoyer.

Mme Catherine THIEBAUT : Et on regardera.

M. Philippe MOUGIN : Monsieur le Maire, juste un petit mot pour rejoindre M. OMOURI sur le patriotisme économique, pour une fois on est d'accord.

M. LE MAIRE : Ah, collusion !

M. Philippe MOUGIN : Oui, collusion, on s'était mis d'accord avant bien sûr !

M. LE MAIRE : Ah vous le rejoignez ! Vous comprenez pourquoi je dis cela.

M. Philippe MOUGIN : Voilà, c'est tout.

M. LE MAIRE : Je vais vous dire une chose. Ici personne n'est contre le fait d'acheter français et on le fait au maximum. Après il faut regarder aussi dans un véhicule même étranger ce qui est fait en France et ce qui est fait à l'étranger. En matière d'équipementier vous avez par exemple une grande société franc-comtoise qui est un grand fournisseur pour toutes les fabriques de véhicules quasiment dans toute l'Europe. Je suis même à peu près sûr que l'alternateur viendra de chez Bourgeois à Besançon. Monsieur OMOURI j'attends votre liste, je vous repasse la parole une deuxième fois mais envoyez-moi votre liste, ça va m'intéresser de regarder cela.

M. Michel OMOURI : Je vais vous dire, le catalogue est là...

M. LE MAIRE : Ce n'est pas le catalogue que l'on veut !

M. Michel OMOURI : On va comparer ce qui est comparable, une Fiat Panda valeur 9 000 € HT, chez vous c'est 9 000 € HT. Si je reprends UGAP, un véhicule français Peugeot, la Peugeot 208, valeur TTC 8 957 € TTC.

M. LE MAIRE : Mais une Fiat Panda et une Peugeot ce n'est pas pareil.

M. Michel OMOURI : Alors excusez-moi Monsieur FOUSSERET mais moi je préfère rouler avec une 208 qu'avec une Fiat Panda et pour terminer...

M. LE MAIRE : Cela dépend ce que vous voulez en faire !

M. Michel OMOURI : Pourquoi en 2011 avez-vous pris l'UGAP pour une valeur de 100 000 €. Je suis convaincu qu'en 2011 le marché véhicules a dû être caduc et au dernier moment vous avez rattaché pour acheter UGAP, mettez-vous en conformité par rapport à cela.

M. LE MAIRE : Je ne vais pas polémiquer là-dessus ce soir mais on va mettre les choses au point une fois pour toutes Monsieur OMOURI. Regardez-moi s'il vous plaît ! Il n'y a pas dans cette assemblée des gens qui dépensent l'argent et ceux qui sont respectueux de l'argent public. Nous sommes tous ici et quand je dis tous, tous sans exception, très vertueux et très exigeants avec l'utilisation de l'argent public. Vous êtes respectueux de l'argent public, moi aussi, ni plus ni moins que vous, comme vous parce qu'il faut arrêter de toujours dire «le chauffage il n'y a que nous qui pensons au chauffage des Planoisiens et des Planoisiennes, les voitures on va les acheter moins cher», non, on est tous d'accord là-dessus. Donc ce n'est pas la peine à chaque fois de nous refaire le couplet «regardez comme on est beaucoup plus économe que vous».

M. Jacques GROSPERRIN : Je crois que c'est légitime et on comprend tout à fait que ce n'est pas facile parce qu'il y a les appels d'offres qui sont là et toutes les collectivités doivent y convenir. Je suis persuadé que vous essayez, en tout cas vous le pratiquez dans les services, je suis persuadé que les uns et les autres font pour que cela coûte le moins cher possible mais la question peut paraître légitime parce que c'est vrai que lorsque Peugeot a quelques difficultés et se trouve dans le département, si on pouvait quelque part les aider un peu plus, si on pouvait en respectant la loi...

M. LE MAIRE : Dans le cadre de la loi bien sûr !

M. Jacques GROSPERRIN : ...en respectant la loi bien sûr mais vous savez que dans le cadre des marchés publics on peut s'organiser. Je ne vais pas revenir sur l'histoire d'ALSTOM qui n'a pas été choisie dans le cadre du tramway ou pas, mais on souhaiterait simplement -j'espère et je le pense, vous êtes assez attentifs par rapport à cela- vous alerter et vous dire que l'on sera à vos côtés dans la plupart des programmes et des projets qui favoriseront essentiellement l'économie française, voire l'économie locale, dans le respect de la loi.

M. LE MAIRE : Je suis d'accord avec vous et c'est ce que l'on fait en respectant la loi. Par rapport à cela donc M. OMOURI a bien noté qu'il allait m'envoyer sa liste... mais la liste ce n'est pas le catalogue parce que la liste c'est un véhicule avec une attache de remorque, un aménagement à l'intérieur, c'est cela qu'on achète ! Ce sont des véhicules spécifiques pour certains. Alors cela dit quels sont ceux qui sont contre ? Qu'ils lèvent la main. Il n'y en a pas. Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Il n'y en a pas. C'est donc adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 2 juin 2014.